

**PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Jeudi 11 janvier 2018**

*L'an deux mille dix-huit, le onze janvier à 16h le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.*

**Date de la convocation du Bureau : 03/01/2018**

Nombre de membres :	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Jean Paul EYMARD, Daniel FERNANDEZ, Claude GUILLAUME, Philippe LEEUWENBERG, Odile LUQUET, Alain MATHERON, Marylène MOUCHERON, Jean Michel REY, Anne ROISEUX, Jean Pierre ROUIT, Jacques SAUVAN, Gilbert TREMOLET, Eric VANONI, Alain VINCENT, Dominique YALOPOULOS.
En exercice : 22	
Présents : 17	<u>Excusés</u> : Isabelle BLAS, Laurent COMBEL, Hervé REYNAUD, Bernard BUIS, Céline BELBEOCH.
Votants : 17	<u>Secrétaire de séance</u> : Jean-Michel REY. <u>Egalement présents</u> : Martine CHARMET, Lyvia CANOBBIO, Olivier FORTIN, Thomas BOUFFIER.

Le quorum est atteint.  
Le secrétaire de séance est JMRey.

Le Président présente ses vœux à l'assemblée. Il excuse BBuis qui assiste aux vœux du personnel du Département, ainsi que OTourreng pour les mêmes raisons, IBlas et HReynaud.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

- A. DECISIONS
- Natura 2000 : Dossier de demande de subvention d'animation – année 2018.
  - Economie : Dépôt de la candidature à l'appel à projet FISAC.
  - Martouret : demande de subvention DETR (Jean-Pierre Rouit)
- B. QUESTIONS DIVERSES

**A. DECISIONS**

**1. Natura 2000 : Dossier de demande de subvention d'animation – année 2018.**

Le Président en charge de Natura 2000 (AMatheron) expose :

Depuis 2016, la Communauté des Communes du Diois porte la gestion et l'animation Natura 2000 pour trois sites du territoire, mutualisées avec les communes concernées. Dans ce cadre, une demande de subvention auprès des différents financeurs est déposée pour cette année 2018, selon le plan de financement suivant :

		DEPENSES		RECETTES		
Animation		Salaires	37 300,00 €	Etat	50 %	25 150,895 €
Natura 2000		Frais de déplacements	2 709,00 €	Europe	50 %	25 150,895 €
Camille LE		Charges indirectes (15%)	5 595,00 €			
BIHAN (1		Prestations (TTC)	4 697,79 €			
ETP)		<b>TOTAL éligible</b>	<b>50 301,79 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>50 301,79 €</b>

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide le plan de financement ci-dessus ;
- autorise le Président à signer et introduire les demandes de subvention ;
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le*

*Publié et notifié le*

-----

AMatheron explique que les trois communes (Lus-la-Croix-Haute, Valdrôme et Auelon) sont satisfaites du travail du service Natura 2000. JMRey demande en quoi consiste Natura 2000. AMatheron répond que les tâches du service sont diversifiées. Il rappelle que ce service est couvert à 100% par un montage financier Etat / Europe. Parmi les missions clés, il y a le pilotage et l'animation du document d'objectif du secteur Natura 2000, le volet communication, et un volet de travail de terrain (avec le suivi des espèces protéger par ex.). Le temps de travail du service se compose d'un 1/2 temps sur Lus-la-croix-haute, un 1/4 temps sur Valdrôme et un 1/4 temps sur Auelon.

## **2. Economie : Dépôt de la candidature à l'appel à projet FISAC.**

AMatheron explique que l'appel à candidature FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) a démarré en mai 2017 et s'achève fin janvier. Les services de l'Etat ont déjà enregistré un grand nombre de candidatures. Il souhaite proposer au bureau d'attendre l'appel à projet 2018 (qui débutera en mai) pour optimiser les chances de la candidature CCD. En effet, malgré un important travail de fond, le cahier des charges impose la production de devis précis qui manqueraient si la candidature était déposée avant fin janvier. Dès que le service instructeur aura accusé réception de la candidature en mai, les actions pourront être engagées (sous réserve d'éligibilité et de l'instruction favorable du programme).

AVincent explique que la CCD a eu restitution de l'étude de consommation et d'un projet de programme d'actions pour le projet FISAC Diois par la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers. C'est une bonne base de travail pour préparer la candidature Dioise. OLuquet demande si la CCD a déjà participé à un programme FISAC. OFortin répond qu'il s'agit de la version actualisée de l'OCMMR (Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural). Il précise que le FISAC finance soit des programmes collectifs (évoqués ci-avant) soit des opérations individuelles (moins avantageuses mais ne nécessitant pas de candidature structurée). Parmi les dossiers financés dans les précédentes opérations collectives : la réhabilitation de la place de la république Die, l'accompagnement des unions commerciales, les aides directes aux commerces de centre-ville (vitrine, outil de vente, accessibilité, sécurisation). AMatheron rappelle que l'intercommunalité est compétente sur le plan commerce, et que courant 2018 il faudra arrêter le périmètre de l'intérêt communautaire. JMRey demande s'il serait possible d'avoir accès au travail de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers. OFortin répond que le diagnostic et la proposition de programme d'action seront mis en ligne, en consultation, et invite les délégués à faire part de leurs retours ces prochaines semaines. AMatheron conclut en indiquant que le projet de candidature FISAC sera présenté à un vote ultérieur.

## **3. Martouret : demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).**

Le Vice-Président en charge du Martouret (Jean-Pierre Rouit) expose :

Vu la délibération B170413-05 en date du 13 avril 2017 ;

Considérant que par la délibération précitée, le Bureau communautaire avait autorisé le président à solliciter une aide à la région Auvergne Rhône-Alpes pour la réhabilitation thermique du bâtiment F au titre du « Contrat d'Aménagement Rural », que la Région a suggéré de s'orienter sur le dispositif « Aide aux hébergements touristiques », permettant de financer des projets d'investissement sur 5 ans ;

Considérant que la CCD souhaite engager d'autres chantiers éligibles aux aides de la région ;

Considérant que des demandes de financement peuvent être déposées auprès de l'Etat avant le 2 février 2018 au titre de la DETR 2018 pour la tranche 2 ;

**Tranche 2 : Rénovation de réseaux d'eau et de la piscine et augmentation des capacités d'accueil par mise en accessibilité de la piscine et chauffage d'une salle : mars-décembre 2018**

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Dépose revêtement, reprise maçonnerie murs et fond	12.500 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes 30%/accessibilité seulement	3%	1.500€
Pose nouveau revêtement	37.500 €	Etat (DETR 2018)	25%	14.000€
Accessoires accessibilité	5.000 €	Autofinancement CCD	72%	40.500€
Divers et imprévus	1.000 €			
<b>TOTAL tranche 2.1 : rénovation et accessibilité piscine</b>	<b>56.000€</b>	<b>TOTAL</b>		<b>56.000€</b>
Changement des ballons d'eau chaude	10.000€	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	30%	13.200 €
Reprise du réseau d'eau	8.000€	Etat (DETR 2018)	25%	11.000 €
<b>TOTAL eau chaude bât E et F</b>	<b>18.000€</b>	<b>Autofinancement CCD</b>	<b>45%</b>	<b>19.800 €</b>
Ventilo convecteurs	4.700€			
Réseau d'alimentation	2.300€			
<b>TOTAL chauffage salle voûtes</b>	<b>7.000€</b>			
<b>Séparatif EU EP bât. E</b>	<b>17.000€</b>			
<b>Divers et imprévus</b>	<b>2.000€</b>			
<b>TOTAL TRANCHE 2.2 réseaux</b>	<b>44.000€</b>	<b>TOTAL</b>		<b>44.000€</b>
<b>TOTAL TRANCHE 2</b>	<b>100.000€</b>	<b>TOTAL</b>		<b>100.000€</b>

Considérant que ces travaux sont mis en place avec deux mécanismes de financement qui n'impactent pas le reste à charge de la CCD :

- Un surloyer payé par l'association pour couvrir les annuités d'emprunt des principales opérations (bâtiment F et réseau de chaleur),
- Un lissage sur 7 ans des travaux courants des tranches 2 et 4 pour rester dans l'enveloppe annuelle moyenne de 25.000€ TTC allouée à la restauration et l'entretien du centre par le propriétaire,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve les opérations de la tranche 2 de réhabilitation du Martouret,**

- autorise le Président à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR) pour 25.000€ et de la région Auvergne Rhône-Alpes pour 14.700€ (Aide aux hébergements touristiques),
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----

OLuquet demande ce qui est prévu si le dossier DETR n'est pas retenu. JPRouit répond que concernant la part d'autofinancement de la tranche 1 sera compensée par augmentation du loyer. Par ailleurs, il précise que la CCD intervient directement chaque année à hauteur 25 000€. Une partie de ce budget serait consacré aux travaux pendant 7 ans si la DETR n'est pas obtenue. OFortin explique qu'il s'agit du budget d'entretien annuel à la charge du propriétaire ; dans le cas de figure il s'agit de les concentrer sur les gros travaux plutôt que des interventions diffuses. AROiseux s'interroge sur la dernière rénovation de la piscine. JPRouit répond qu'elle date de 2010. Il explique que l'entreprise qui a fait les travaux ainsi que son assureur ont déposé le bilan. Il n'est pas exclu d'obtenir dédommagement mais la piscine doit être remise en service sans délai.

OFortin rappelle aux délégués qu'une demande de financement concernant la réhabilitation thermique du dernier bâtiment d'hébergement (F) a été votée au dernier bureau pour plus de 400 000€. JPRouit précise que les travaux se font en « site occupé » ou dans les périodes d'interruption très contraintes. A la demande de JMRey, OFortin explique que l'emprunt souscrit initialement est entièrement remboursé par le loyer (capital + intérêts) ; les tranches de travaux importantes font l'objet d'un surloyer à hauteur des emprunts souscrits en conséquence.

JPRouit expose l'importance du Martouret dans le poids de l'économie locale (gare, abattoir, prestataires,...). Il rappelle que le chiffre d'affaire de l'association a significativement progressé depuis 2005 : Il est passé en quelques années de moins d'1 million à pratiquement 1,6 millions d'€.

Sur une question relative à la taxe foncière, OFortin explique que l'estimation initiale du Martouret pour le calcul de la taxe foncière a été récemment revue par les services fiscaux. Cette réévaluation ferait passer la taxe de 5000€ à 40000€ dans les prochaines années. A la question d'OLuquet, OFortin confirme qu'il est possible de réviser le loyer pour intégrer ces nouvelles charges. AMatheron précise que le calcul du loyer est sensible ; il faut préserver un équilibre juste : un loyer trop important fragiliserait l'association.

## **B. QUESTIONS DIVERSES**

### **4. Fonds d'intervention sur le foncier**

AMatheron explique qu'on s'est rendu compte plusieurs fois que si les délégués voulaient que la collectivité soit force d'intervention, il fallait être capable de dégager des moyens suffisants. L'Exécutif souhaite proposer la mise en place d'un fonds doté de 200 000 à 300 000€, mobilisés sur les excédents cumulés. L'objectif est de pouvoir acheter rapidement, faire des travaux, revendre ou louer. Par exemple, lorsqu'on parle de revitalisation du centre-ville, le bras de levier est d'intervenir pour remembrer ou réhabiliter des locaux commerciaux inadaptés pour les rendre attractifs. L'objectif n'est pas de décourager l'initiative privée mais au contraire de la stimuler. CGuillaume donne l'exemple du bâtiment de l'ONF.

A la demande d'OLuquet, AMatheron indique que ce type d'intervention s'inscrit dans la compétence économique, notamment dans le développement du commerce. Il ajoute que la CCD dispose du droit de préemption dans ce type d'opération. L'idée est d'être en mesure de réagir en cas d'opportunité. Selon AVincent, c'est une proposition importante compatible avec les finances de la collectivité. JMRey demande si EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) peut se positionner sur des opérations similaires ? AMatheron explique qu'il le pourrait ; Relai de l'action intercommunale son cœur de métier concerne prioritairement la réhabilitation de friches. Mais il évolue avec les petites communes sur des opérations mixtes : économie, service, bâtiments publics et logement. JPRouit rappelle qu'EPORA est financé par l'impôt des ménages. A la question de DFernandez, AMatheron répond qu'EPORA n'interviendra pas que sur un bâtiment public mais peut se positionner pour une acquisition foncière si la commune s'engage à racheter à l'issue. Les aides sont mobilisables quand EPORA effectue un travail d'étude, de remembrement, de traitement de parties polluées (amiante, plomb,...) et prioritairement sur l'installation économique.

## **5. Budget**

AMatheron explique que le budget prévisionnel 2017 de la CCD était volontairement excédentaire. Plusieurs projets ont été évalués en année pleine alors qu'ils ne se sont concrétisés qu'en cours d'année : chargé de mission planification (arrivé en décembre), l'appui administratif (arrivé en septembre). Dès 2018, les dépenses seront proches des prévisions 2017. Dans les premiers éléments budgétaires, la commission finances a constaté les points suivants :

- concernant le tourisme, l'EPIC se voit amputé d'une subvention départementale de 56 000€. Par ailleurs, certaines obligations réglementaires (taxe sur les salaires) et de la convention collective ont été négligées par l'association. Les services de la CCD travaillent avec l'EPIC pour optimiser la collecte de la taxe de séjour.
- concernant la petite enfance : fort impact de la fin des emplois aidés (près de 80.000€ de subventions à compenser) ; par ailleurs, des projets de développement de service (accroissement de capacité d'accueil, garde à domicile, Maison d'Assistantes Maternelles). MMoucheron explique un important travail de concertation avec les structures a permis de passer d'un besoin budgétaire de 80 000€ à 60.000€. AMatheron rappelle que globalement la couverture d'accueil sur le Diois est bonne. Toutefois elle ne répond pas toujours aux cas individuels ou localisés.

Il conclut en expliquant que la collectivité dispose de finances saines et suffisantes pour faire face aux nouveaux besoins. Elle dispose de marges de manœuvre annuelles étroites mais d'un excédent cumulé confortable. La dynamique des bases fiscales n'a pas été complètement évaluée (notamment pour la fiscalité des entreprises).

OFortin rappelle le processus : le Conseil du 8 Février formalisera le débat d'orientation budgétaire (DOB). Puis le Conseil du 8 mars permettra le vote du Budget. Il précise enfin que CBelbeoc'h quitte la CCD, recrutée par le SMRD. Le recrutement est en cours avec une douzaine de candidatures externes et une interne.

A la demande de GTRemolet, OFortin explique que le Compte administratif est adopté le 8 mars, avant le budget. OLuquet questionne l'avancement des projets de maison d'assistantes maternelles (MAM). MMoucheron explique que les porteuses de projet prospectent toujours un bâtiment. Un centre à Marignac a été visité mais ne paraît pas complètement adapté. Elle indique que par ailleurs un travail est en cours pour mettre en place une charte de fonctionnement des structures qui demanderaient une aide intercommunale.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 17h11.

**Le prochain Bureau aura lieu le 8 février à 16h à l'ESAT à Recoubeau.**

Fait à Die, le  
Alain Matheron,  
Président